

République Française

Ville de Clichy-la-Garenne

Séance du conseil municipal du 25 novembre 2019

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2019

I. FINANCES

- 1.1. Présentation du rapport de situation 2019 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
- 1.2. Présentation du rapport de situation 2019 en matière de développement durable
- 1.3. Rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2020 et débat d'orientations budgétaires
- 1.4. Budget annexe Exploitation du stationnement payant 2019 –Modification de l'affectation des résultats 2018
- 1.5. Budget annexe Exploitation du stationnement payant 2019 - Décision modificative n° 1
- 1.6. Budget annexe Halles et marchés 2019 - Décision modificative n° 1

II. RESSOURCES HUMAINES

- 2.1. Classification d'un emploi au titre de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 : responsable du pôle numérique
- 2.2. Classification d'un emploi au titre de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 : responsable du pôle édition
- 2.3. Classification d'un emploi au titre de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 : responsable du service qualité de vie au travail et prévention des risques professionnels
- 2.4. Classification d'un emploi au titre de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 : responsable du service achats
- 2.5. Adhésion aux conventions de participations avec le CIG de la Petite Couronne

III. COMMERCE

- 3.1. Rétrocession du droit au bail du local sis 66 rue de Neuilly
- 3.2. Approbation du cahier des charges du local commercial sis 18 rue de Paris

IV. SOLIDARITE ET SANTE

- 4.1. Approbation de la convention à conclure entre la ville de Clichy et le département des Hauts-de-Seine relative à l'organisation et au financement des activités de Protection Maternelle et Infantile au titre de l'année 2019
- 4.2. Approbation de la convention à conclure entre la ville de Clichy et le département des Hauts-de-Seine relative à l'organisation et au financement des activités de Planification et d'Education Familiale au titre de l'année 2019

V. SPORT

- 5.1. Attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide à projet au profit de Clichy Basket Academy
- 5.2. Attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide à projet au profit de CS Clichy Athlétisme
- 5.3. Attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide à projet au profit de Clichy Rugby Cœur Ovalie

VI. HABITAT

- 6.1. Garantie d'emprunt au profit d'ERILIA (contrat n° 93653)
- 6.2. Garantie d'emprunt au profit d'ERILIA (contrat n° 93877)

VII. URBANISME – AMENAGEMENT

- 7.1. Cession à CITALLIOS de l'immeuble sis 10 bis passage Nivert (parcelle X n° 114)
- 7.2. Cession à l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine des lots de copropriété numéros 54, 57 et 63 de l'immeuble sis 22, rue de Paris
- 7.3. Approbation des conditions financières et patrimoniales du transfert à l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine des biens immobiliers propriété de la commune de Clichy-la-Garenne situés en ZAC et nécessaires à l'exercice de la compétence Aménagement

VIII. ADMINISTRATION GENERALE

- 8.1. Communication des rapports annuels 2018 des délégations de services publics et des services publics locaux gérés en régie ou par voie de compétence transférée
- 8.2. Dénomination des rues et lieux publics
- 8.3. Communication des actes pris par délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire en vertu de la délibération n° 11.1 du 18 février 2019

Clichy, le 19 novembre 2019



Rémi MUZEAU

Maire de Clichy-la-Garenne
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05), MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :

MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de 12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien KOPEC

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 03 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06595-
DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 25 novembre 2019

Vœu

Objet : Vœu présenté par Monsieur Manuel ALLAMELLOU

M. le Maire,

Depuis 2015, Clichy n'a pas brillé par sa volonté de réduire son impact sur le réchauffement climatique. Bien au contraire, des immeubles ont poussé dans le moindre espace encore libre de notre commune réduisant ainsi la possibilité dans le futur, de construire des équipements publics ou des espaces verts.

Alors que les vertus des arbres sont de plus en plus mises en avant, ils favorisent la biodiversité, ils purifient l'air, ils permettent de lutter contre le réchauffement climatique, à Clichy les arbres sont coupés, la nature recule. C'est un véritable massacre à la tronçonneuse, même les arbres parfois centenaires des haras de Messelan y ont laissé des plumes. A l'approche de l'élection municipale M. le Maire vous essayez de noyer le poisson puisque vous avez publié, la semaine dernière un marché de fournitures et de plantation d'arbres.

Votre aversion à l'égard de la nature s'est aussi traduite dans le plan local d'urbanisme puisque vous avez, par exemple, modifié le zonage des Allées Gambetta de UN (correspondant aux espaces verts) à Una (autorisant notamment des constructions en sous-sol) et dans le cas présent la construction d'un parking en sous-sol, au mépris de la nappe phréatique, des arbres datant de moins de 10 ans et surtout au mépris de l'avis des clicheois-es qui en plus, auront à supporter 2 ans de travaux.

Des totems présentant avantageusement ce projet de parking ont d'ailleurs été très récemment apposés, laissant croire que les quelques centimètres de terre au-dessus de la dalle supérieure pourraient accueillir une forêt.

Au regard de cet exposé, le conseil municipal réuni le 25 novembre 2019 reconnaît que l'arbre en milieu urbain est un bien commun précieux et qu'il contribue à la bonne santé et à la qualité de vie des citoyen-ne-s.

Le conseil municipal s'engage à faire inscrire au plan local d'urbanisme :

- La sanctuarisation des espaces verts existants,
- La protection après recensement des arbres isolés,
- Que tout abattage d'arbre soit soumis à demande préalable auprès de la collectivité

Rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés

4 pour : M. Nouredine BENYAHIA, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL,
32 contre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice
PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la
RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine
BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON,
Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien
BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE
SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel
ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05),
MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :

MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de
12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à
9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda
BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM. Serge BERNARD,
Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien KOPEC 03 DEC. 2019

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019
Le Maire,
Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191109-DSGLC19_06594-
DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 25 novembre 2019

Délibération n° 2019/S06/1.1

Objet : Présentation du rapport de situation 2019 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-1-2 ;

Vu les articles 1^{er} et 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

Vu le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la ville de Clichy ci-annexé ;

Considérant qu'il est nécessaire de présenter préalablement au débat d'orientation budgétaire , un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant son fonctionnement, les politiques qu'elle mène sur le territoire comme les orientations et les programmes de nature à améliorer son action ;

Considérant que l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée et veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions ;

Considérant la volonté de la Ville de Clichy de s'engager en faveur de l'égalité femmes-hommes ;

Entendu l'exposé de Madame Alice LE MOAL, conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE – PREND ACTE du rapport sur la situation de la ville en 2019 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui lui a été présenté et ci-annexé.

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191109-DSGLC19_06594- DE Date de télétransmission : 09/12/2019 Date de réception préfecture : 09/12/2019
--

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05), MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :

MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de 12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien KOPEC

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 03 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019

Le Maire,
Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06578-
DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 25 novembre 2019

Délibération n° 2019/S06/1.2

Objet : Présentation du rapport de situation 2019 en matière de développement durable

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-1-1 ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment l'article L110-1 ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II » ;

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 ;

Vu la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 janvier 2008 relatif à l'adoption d'un Agenda 21 pour la ville de Clichy ;

Vu le rapport de situation 2019 en matière de développement durable ci-annexé ;

Considérant que, dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ;

Considérant que le rapport de situation en matière de développement durable pour l'année 2019 s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information vis-à-vis des administrés, et dans une démarche de promotion du développement durable à toutes les échelles de la société ;

Entendu l'exposé de Monsieur Laurent CONVERSY, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - PREND ACTE du rapport de situation en matière de développement durable pour l'année 2019 présenté à l'ensemble des élus permettant l'organisation d'un débat sur le développement durable, préalable au débat d'orientation budgétaire 2020.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06578-
DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoï HADRI, MM. Patrice
PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la
RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine
BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON,
Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien
BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE
SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel
ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05),
MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :

MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de
12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à
9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda
BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM Serge BERNARD,
Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien KOPEC

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 13 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019

Le Maire,
Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06579-
DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 25 novembre 2019

Délibération n° 2019/S06/1.3

Objet : Rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2020 et débat d'orientation budgétaire

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales portant obligation, pour les communes de plus de 3.500 habitants, de présenter en conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires et de procéder à un débat acté par une délibération spécifique soumise à un vote ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) pour l'année 2020 ci-annexé ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, premier adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE - PREND ACTE de la tenue d'un débat suite à la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2020.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

35 pour,

5 contre : M. Nouredine BENYAHIA, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, M. Ludovic PLANTÉ

1 ne prend pas part au vote : Mme Isabelle MINE RODRIGUES,

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06579-
DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice
PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la
RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine
BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON,
Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien
BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE
SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel
ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05),
MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :

MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de
12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à
9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda
BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM Serge BERNARD,
Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRETARIE DE SEANCE : M. Sébastien KOPEC

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE 03 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019

Le Maire,
RÉMI MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06580-
DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 25 novembre 2019

Délibération n° 2019/S06/1.4

Objet : Budget annexe exploitation du stationnement payant 2019 –Modification de l'affectation des résultats 2018

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M 4 ;

Vu le Compte Administratif 2018 du budget annexe stationnement 2018 voté le 24 juin 2019 ;

Vu la délibération d'affectation du résultat 2018 du budget annexe stationnement S04-1.15 du 24 juin 2019 ;

Considérant l'avis de la DDFIP du 8 novembre 2019 sur l'affectation du résultat 2018 du budget annexe;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, premier adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - ANNULE les articles 2 et 3 de la délibération S04-1.15 du 24/06/19.

ARTICLE 2 - ACTE l'affectation de la totalité de l'excédent d'investissement du budget annexe stationnement 2018, soit 322 207,80 euros, à la section d'investissement du budget annexe stationnement 2019, en recettes, au compte R 001 « Solde d'exécution reporté ».

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

35 pour,

6 ne prennent pas part : M. Nouredine BENYAHIA, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, M. Ludovic PLANTÉ.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06580-
DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice
PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la
RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine
BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON,
Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien
BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE
SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel
ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05),
MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :

MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de
12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à
9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda
BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM Serge BERNARD,
Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRETARIE DE SEANCE : M. Sébastien KOPEC

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 03 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019



Le Maire,
Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06581-
DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 25 novembre 2019

Délibération n° 2019/S06/2.1

Objet : Classification d'un emploi au titre de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : responsable du pôle numérique

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 3-3-2° et 34 ;

Considérant que les fonctions de responsable de service du pôle numérique au sein de la Direction de la communication relèvent d'un emploi de nature de catégorie A de la fonction publique ;

Considérant que les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de la commune compte tenu de la permanence du besoin et de l'importance et de la continuité des projets structurants à engager et suivre ;

Considérant à la fois l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires sur ces fonctions et la nécessité d'assurer la continuité du service, notamment d'un point de vue managérial ;

Considérant les exigences et le niveau de responsabilités stratégiques du poste, tant du point de vue de la formation initiale supérieure que de l'expérience professionnelle requise et confirmée sur des compétences pluridisciplinaires relevant de la communication digitale et numérique, et développement de nouveaux outils de communication publique en cohérence avec la stratégie de communication globale ;

Entendu l'exposé de Madame Sandra HUMBLOT, conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – L'emploi de responsable de service du pôle numérique et digital au sein de la direction de la communication, qui relève de l'article 3-3-2° précité, est susceptible d'être pourvu par voie contractuelle pour une durée de trois ans renouvelable.

ARTICLE 2 – Les missions assurées sur cet emploi sont les suivantes :

- Définir en lien avec la direction la ligne éditoriale et la stratégie de communication digitale et numérique sur le web, ainsi que les outils de communication et de promotion dédiés
- Gérer les sites municipaux internes et externes.
- Coordonner et assurer le développement des projets et outils numériques en cohérence avec la stratégie de communication globale, ainsi qu'une veille digitale
- Assurer le community management des réseaux sociaux

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191125-DSGLC19_06581- DE Date de télétransmission : 06/12/2019 Date de réception préfecture : 06/12/2019
--

- Manager et piloter les équipes en responsabilité (communication digitale, image et vidéo)

ARTICLE 3 – Le niveau de recrutement pour occuper cet emploi est celui imposé pour l'inscription aux concours des filières administratives et technique de catégorie A de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 4 – Compte tenu des exigences du poste, tant du point de vue de la formation initiale que de l'expérience professionnelle requise, la rémunération sera déterminée entre celle correspondant à l'indice brut 441 et celle correspondante à l'indice brut 985. Un régime indemnitaire sera également versé au titulaire du poste le cas échéant.

ARTICLE 5 – DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

35 pour,

5 abstentions : M. Nouredine BENYAHIA, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, M. Ludovic PLANTÉ.

1 ne prend pas part au vote : Mme Isabelle MINE RODRIGUES,

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06581-
DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05), MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :

MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de 12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien KOPEC

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 13 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06582-
DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 25 novembre 2019

Délibération n° 2019/S06/2.2

Objet : Classification d'un emploi au titre de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 : responsable du pôle édition

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 3-3-2° et 34 ;

Considérant que les fonctions de responsable de service du pôle édition au sein de la Direction de la communication relèvent d'un emploi de nature de catégorie A de la fonction publique ;

Considérant que les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de la commune compte tenu de la permanence du besoin et de l'importance et de la continuité des projets structurants à engager et suivre ;

Considérant à la fois l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires sur ces fonctions et la nécessité d'assurer la continuité du service, notamment d'un point de vue managérial ;

Considérant les exigences et le niveau de responsabilités stratégiques du poste, tant du point de vue de la formation initiale supérieure que de l'expérience professionnelle requise et confirmée sur des compétences pluridisciplinaires, notamment dans la rédaction éditoriale de contenus et de publications, la définition et la conduite de plans de communications institutionnels,

Entendu l'exposé de Madame Sandra HUMBLLOT, conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – L'emploi de responsable de service du pôle édition au sein de la direction de la communication, qui relève de l'article 3-3-2° précité, est susceptible d'être pourvu par voie contractuelle pour une durée de trois ans renouvelable.

ARTICLE 2 – Les missions assurées sur cet emploi sont les suivantes :

- Définir en lien avec la direction la ligne éditoriale et la stratégie de communication du pôle édition, ainsi que les outils de communication et de promotion dédiés
- Coordonner et superviser les dossiers de communication avec les services, équipes et prestataires de la collectivité ; et assurer le suivi des publications municipales
- Manager et piloter les équipes en responsabilité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06582-
DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

ARTICLE 3 – Le niveau de recrutement pour occuper cet emploi est celui imposé pour l'inscription aux concours des filières administratives et technique de catégorie A de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 4 – Compte tenu des exigences du poste, tant du point de vue de la formation initiale que de l'expérience professionnelle requise, la rémunération sera déterminée entre celle correspondant à l'indice brut 441 et celle correspondante à l'indice brut 985. Un régime indemnitaire sera également versé au titulaire du poste le cas échéant.

ARTICLE 5 – DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

35 pour,

5 abstentions : M. Nouredine BENYAHIA, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, M. Ludovic PLANTÉ.

1 ne prend pas part au vote : Mme Isabelle MINE RODRIGUES

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06582-
DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05), MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :

MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de 12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM. Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien KOPEC

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 3 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191125-DSGLC19_06583- DE Date de télétransmission : 06/12/2019 Date de réception préfecture : 06/12/2019
--

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 25 novembre 2019

Délibération n° 2019/S06/2.3

Objet : Classification d'un emploi au titre de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 : responsable du service qualité de vie au travail et prévention des risques professionnels

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 3-3-2° et 34 ;

Considérant que les fonctions de responsable de service qualité de vie au travail et prévention des risques professionnels au sein de la Direction de la Ressources Humaines relèvent d'un emploi de nature de catégorie A de la fonction publique ;

Considérant que les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de la commune compte tenu de la permanence du besoin et de l'importance et de la continuité des projets structurant à engager et suivre ;

Considérant à la fois l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires sur ces fonctions et la nécessité d'assurer la continuité du service, notamment d'un point de vue managérial ;

Considérant les exigences et le niveau de responsabilités stratégiques du poste, tant du point de vue de la formation initiale supérieure que de l'expérience professionnelle requise sur des fonctions similaires dans le secteur public et privé, et confirmée sur des compétences pluridisciplinaires, notamment dans le management de projets transversaux s'inscrivant dans une approche structurée, globale et prospective du management de la santé et sécurité au travail,

Entendu l'exposé de Madame Sandra HUMBLLOT, conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – L'emploi de responsable de service du service qualité de vie au travail et prévention des risques professionnels au sein de la Direction de la Ressources Humaines, qui relève de l'article 3-3-2° précité, est susceptible d'être pourvu par voie contractuelle pour une durée de trois ans renouvelable.

ARTICLE 2 – Les missions assurées sur cet emploi sont les suivantes :

- Définir, coordonner et décliner la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191125-DSGLC19_06583- DE Date de télétransmission : 06/12/2019 Date de réception préfecture : 06/12/2019
--

- Analyser les risques professionnels et accompagner l'encadrement et les services en proposant un programme pluriannuel de sensibilisation et d'actions visant à assurer la promotion du bien-être et de la qualité de vie au travail au sein des services,
- Animation et management d'une équipe composée de trois conseillers et assistants de prévention portant appui et conseil à l'autorité territoriale, membres du CHSCT, responsables de services, ainsi qu'au personnel communal,

ARTICLE 3 – Le niveau de recrutement pour occuper cet emploi est celui imposé pour l'inscription aux concours des filières administratives et technique de catégorie A de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 4 – Compte tenu des exigences du poste, tant du point de vue de la formation initiale que de l'expérience professionnelle requise, la rémunération sera déterminée entre celle correspondant à l'indice brut 441 et celle correspondante à l'indice brut 985. Un régime indemnitaire sera également versé au titulaire du poste le cas échéant.

ARTICLE 5 – DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

35 pour,

5 abstentions : M. Noureddine BENYAHIA, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, M. Ludovic PLANTÉ.

1 ne prend pas part au vote : Mme Isabelle MINE RODRIGUES

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06583-
DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHÉPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice
PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la
RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine
BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON,
Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien
BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE
SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel
ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05),
MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :

MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de
12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à
9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda
BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM Serge BERNARD,
Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien KOPEC

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 13 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06584-
DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 25 novembre 2019

Délibération n° 2019/S06/2.4

Objet : Classification d'un emploi au titre de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : responsable du service achats

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 3-3-2° et 34 ;

Considérant que les fonctions de responsable du service achats au sein de la Direction des Finances relèvent d'un emploi de nature de catégorie A de la fonction publique ;

Considérant que les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de la commune compte tenu de la permanence du besoin et de l'importance et de la continuité des projets structurants à engager et suivre ;

Considérant à la fois l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires sur ces fonctions et la nécessité d'assurer la continuité du service, notamment d'un point de vue managérial ;

Considérant les exigences et le niveau de responsabilités stratégiques du poste, tant du point de vue de la formation initiale supérieure que de l'expérience professionnelle requise et confirmée sur des compétences pluridisciplinaires, notamment en ce qui concerne la maîtrise des processus d'achat et de fonctionnement global des collectivités territoriales.

Entendu l'exposé de Madame Sandra HUMBLLOT, conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – L'emploi de responsable de service achats au sein de la direction des finances, qui relève de l'article 3-3-2° précité, est susceptible d'être pourvu par voie contractuelle pour une durée de trois ans renouvelable.

ARTICLE 2 – Les missions assurées sur cet emploi sont les suivantes :

- Construire, planifier et mettre en œuvre une politique d'achat en concordance avec le cadre juridique et financier approprié à la commande publique ;
- Assurer la gestion administrative, juridique et financière des opérations d'achats en lien avec le service (conseil quant aux choix des procédures, élaboration des dossiers, conduite des consultations et suivi des procédures, notification et contrôle des procédures) ;
- Manager et piloter les équipes en responsabilité, notamment du magasin.

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191125-DSGLC19_06584- DE Date de télétransmission : 06/12/2019 Date de réception préfecture : 06/12/2019
--

ARTICLE 3 - Le niveau de recrutement pour occuper cet emploi est celui imposé pour l'inscription aux concours des filières administratives et technique de catégorie A de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 4 - Compte tenu des exigences du poste, tant du point de vue de la formation initiale que de l'expérience professionnelle requise, la rémunération sera déterminée entre celle correspondant à l'indice brut 441 et celle correspondante à l'indice brut 985. Un régime indemnitaire sera également versé au titulaire du poste le cas échéant.

ARTICLE 5 - DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

35 pour,

5 abstentions : M. Nouredine BENYAHIA, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, M. Ludovic PLANTÉ.

1 ne prend pas part au vote : Mme Isabelle MINE RODRIGUES

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06584-
DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice
PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la
RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine
BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON,
Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien
BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE
SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel
ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05),
MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :

MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de
12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à
9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda
BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM. Serge BERNARD,
Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRETARIE DE SEANCE : M. Sébastien KOPEC

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE 19 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06620-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019

République Française

VILLE DE GLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 25 novembre 2019

Délibération n° 2019/S06/2.5

Objet : Adhésion aux conventions de participations avec le CIG de la Petite Couronne

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 22 bis ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment ses article 25 et 88.2 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 décembre 2018 décidant de se joindre à la consultation pour le renouvellement des conventions de participation santé et prévoyance au 1er janvier 2020 ;

Vu la délibération n°2019-38 du Conseil d'administration du CIG en date du 25 juin 2019 portant attribution de la convention de participation relative au risque prévoyance pour la période 2020-2025, et adoption de la convention-type d'adhésion et adoption des frais de gestion ;

Vu la délibération n°2019-37 du Conseil d'administration du CIG en date du 25 juin 2019 portant attribution de la convention de participation relative au risque santé pour la période 2020-2025, et adoption de la convention-type d'adhésion et adoption des frais de gestion ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 4 novembre 2019 pour le renouvellement des conventions de participation à intervenir avec le CIG au titre du financement des risques santé et prévoyance, à intervenir au 1er janvier 2020 ;

Considérant que le financement de la protection sociale complémentaire du personnel communal permet de renforcer le pouvoir d'achat des agents mais également d'améliorer la couverture sociale des risques santé et prévoyance, en leur permettant de souscrire une garantie pour ceux qui n'en disposent pas,

Considérant que le financement de la protection sociale complémentaire des personnels, qui constitue une mesure d'action sociale en faveur des agents et de leur famille permet également d'améliorer les conditions de vie des agents et contribue à préserver leur santé,

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191125-DSGLC19_06620- DE Date de télétransmission : 17/12/2019 Date de réception préfecture : 17/12/2019
--

Considérant qu'en adhérant aux conventions de participation du CIG, la collectivité contribue à la mutualisation du risque en petite couronne et permet de maintenir de bons niveaux de garantie à des tarifs compétitifs, en bénéficiant d'économies d'échelles dans le cadre des consultations menées.

Considérant le souhait de la Ville de Clichy, dans le cadre de sa politique Ressources Humaines, d'aider le personnel communal à se doter d'une protection sociale complémentaire en maintenant ses niveaux de participations au financement des risques santé et prévoyance,

Entendu l'exposé de Madame Sandra HUMBLLOT, conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité, quel que soit leur taux d'emploi et dans les conditions de la mutuelle souscrite, pour :

- Le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteintes à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité ;
- Le risque prévoyance c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès (formule à la carte, la participation de l'employeur ne portant que sur l'incapacité temporaire de travail, l'agent pouvant choisir en plus des garanties complémentaires optionnelles), en incluant le régime indemnitaire dans l'assiette de la cotisation.

Pour ces risques, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement aux contrats conclus par le CIG.

ARTICLE 2 - DIT QUE pour ces risques, le niveau de participation financière de la ville est fixé de la façon monétaire et mensuelle ventilée de la façon qui suit, et dans la limite maximale des cotisations à appliquer :

- Pour le risque santé, selon la catégorie hiérarchique de l'agent, à raison de 15 € pour un agent de catégorie A, de 25,01€ pour un agent de catégorie B, et de 35€ pour un agent de catégorie C
- Pour le risque prévoyance, une participation unique et plafonnée à 10 €, quelle que soit la catégorie hiérarchique

ARTICLE 3 - DIT QUE la Ville décide d'adhérer à la convention de participation conclue entre le CIG et Harmonie Mutuelle pour le risque santé et d'adhérer à la convention de participation conclue entre le CIG et Territoria Mutuelle pour le risque prévoyance ;

ARTICLE 4 - DIT QUE pour l'adhésion aux deux conventions, la Ville de Clichy réglera au CIG les frais de gestion annuels de 3 240€. La participation financière est due à compter de l'adhésion à la convention de participation. La facturation des frais de gestion annuels donne lieu à l'émission par le CIG d'un titre de recette.

ARTICLE 5 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions et tout acte en découlant.

ARTICLE 6 - DIT que les dépenses en résultant sont imputées au budget communal chapitre 012, au titre des charges de personnel et frais assimilés.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

37 pour,

3 abstentions : Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, M. Ludovic PLANTÉ.

1 ne prend pas part au vote : Mme Isabelle MINE RODRIGUES

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191125-DSGLC19_06620- DE Date de télétransmission : 17/12/2019 Date de réception préfecture : 17/12/2019
--

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHEMAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05), MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :

MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de 12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien KOPEC

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 13 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06585-
DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 25 novembre 2019

Délibération n° 2019/S06 /3.1

Objet : Rétrocession du droit au bail du local sis 66, rue de Neuilly

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-1-3 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 13.1 en date du 19 juin 2008 relative à la délégation du droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 6.1 en date du 22 septembre 2016 relative à l'extension du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité ;

Vu l'estimation de la Direction Générale de Finances Publiques en date du 20 août 2018 ;

Vu la décision n° 2018-205 du 28 août 2018 par laquelle Monsieur le Maire a exercé son droit de préemption sur le droit au bail commercial du local sis 66, rue de Neuilly auprès de la SAS SAPIA ;

Vu la délibération n° 2019/S04/3.3 du 24 juin 2019 autorisant la mise en œuvre de la rétrocession et approuvant le cahier des charges du local 66 rue de Neuilly pour un montant de 72 000 € (dont 65 000 € pour la rétrocession du bail et 7 000 € de frais de notaires) ;

Vu la candidature de Monsieur David EL-BAZ en date du 16 août 2019 ;

Considérant que le droit au bail cédé est situé sur un emplacement de haut potentiel disposant d'un long linéaire de vitrine sur un axe piéton du centre-ville, à proximité immédiate de la Mairie et des halles de marché du Centre ;

Considérant la qualité du dossier de candidature et l'expérience de Monsieur David EL-BAZ portant sur le projet de d'un commerce relatif à la vente d'articles de décoration et de biens d'équipement de la Maison qui contribuera à diversifier et dynamiser le tissu commercial en plein cœur du centre-ville, à proximité immédiate de l'Hôtel de Ville et des halles de marché ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une rétrocession du droit au bail qui sera réalisée de fait dans les conditions financières mentionnées dans le cahier des charges ;

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre CAYLA, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191125-DSGLC19_06585- DE Date de télétransmission : 06/12/2019 Date de réception préfecture : 06/12/2019
--

ARTICLE 1 – APPROUVE la rétrocession du droit au bail situé 66 rue de Neuilly au profit de Monsieur David EL-BAZ ou toute société qui s'y substituera sous réserve du respect du cahier des charges susvisées, pour une activité de vente d'articles de décoration et biens d'équipement de la Maison aux conditions financières mentionnées dans le cahier des charges, d'un montant de 72 000 € (soixante-douze mille euros).

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette rétrocession, notamment ceux ayant trait aux modalités de paiement au comptant ou à terme.

ARTICLE 3 – DIT que la recette en résultant d'un montant de 72 000 € sera imputée au budget communal de l'exercice en cours.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

33 pour,

4 abstentions : M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, M. Ludovic PLANTÉ.

2 ne prennent pas part au vote : M. Nouredine BENYAHIA, Mme Isabelle MINE RODRIGUES

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06585-
DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE GLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05), MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :

MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de 12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien KOPEC

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 03 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019
Le Maire,
Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06586-DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 25 novembre 2019

Délibération n° 2019/S06/3.2

Objet : Approbation du cahier des charges de rétrocession du droit au bail du local sis 18, rue de Paris

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.214-1 à L.214-3 issus de l'article 58 de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 et modifiés par l'article 17 de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, L.300-1 et suivants, R.214-3 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 13.1, en date du 19 juin 2008, instituant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et instaurant un droit de préemption sur les fonds de commerce ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 6.1, en date du 22 septembre 2016, relative à l'extension du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité ;

Vu la décision de préemption n° 2019-082, en date du 15 avril 2019, par laquelle Monsieur le Maire a décidé d'exercer son droit de préemption sur le fonds de commerce de « alimentation générale » appartenant à la SARL NEWSTAR, dans un local sis 18 rue de Paris (92110), au prix de 100 000,00€ (cent mille euros) et aux conditions indiqués dans la déclaration préalable ;

Vu le renouvellement de bail commercial signé sous seing privé le 28 février 2012 entre Madame Zoudeba TRIKI, bailleresse, et Monsieur AIT HAMADI, locataire, portant sur la location d'un local commercial en rez-de-chaussée et d'un appartement au premier étage sis 18, rue de Paris, pour une durée de 9 années, ayant commencé à courir à compter du 15 octobre 2011 pour se terminer le 14 octobre 2020, ayant pour destination des biens loués: « alimentation générale » ;

Vu la décision n° 2019-140 du 21 juin 2019 par laquelle Monsieur le Maire a décidé d'accepter le projet de modification du bail, à conclure entre Madame Zoubeda TRIKI et la Ville afin de pouvoir exercer une activité tous commerces ;

Vu l'acte notarié, en date du 28 juin 2019, par lequel la Ville de Clichy-La-Garenne a acquis le fonds de commerce auprès de son propriétaire, la société SARL NEWSTAR ;

Vu l'acte notarié en date du 28 juin 2019 par lequel la Ville de Clichy-la-Garenne a conclu un nouveau bail commercial du local sis 18 rue de Paris auprès de son bailleur pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1^{er} juillet 2019 pour se terminer le 30 juin 2028. ;

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191125-DSGLC19_06586- DE Date de télétransmission : 06/12/2019 Date de réception préfecture : 06/12/2019
--

Vu l'estimation de la valeur locative du local sis 18 rue de Paris émise le 19 novembre 2019 par la Direction Générale de Finances Publiques – Service France Domaine pour un montant annuel de 72 000 € hors charges, une marge de négociation de dix pour cent pouvant être envisagée ;

Vu le projet de cahier des charges de rétrocession en objet comportant les clauses/termes permettant d'assurer le respect des objectifs de diversité de l'activité artisanale et les conditions imposées par le propriétaire des murs ;

Considérant que le droit au bail commercial cédé est situé sur un emplacement de potentiel, à proximité immédiate des bureaux et logement d'Entrée de Ville, et du Centre-Ville ;

Considérant qu'il s'agit d'un secteur dont il convient de renforcer l'image et l'attractivité commerciales afin de répondre à la demande des habitants et usagers notamment des nombreux salariés ;

Considérant l'activité actuellement prévue par le bail à savoir « tous commerces » exception faite d'activité de restaurant et de ceux susceptibles de provoquer des nuisances telles que des pollutions sonores et olfactives » ;

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre CAYLA, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE le cahier des charges de rétrocession du droit au bail du local sis 18 rue de Paris ci annexé.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

34 pour,

3 abstentions : M. Manuel ALLAMELLOU, M. Hicham DAD, M. Ludovic PLANTÉ

2 ne prennent pas part au vote : Mme Isabelle MINE RODRIGUES, Mme Samia IDRI BAYOL

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06586-
DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice
PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la
RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine
BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON,
Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien
BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE
SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel
ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05),
MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :

MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de
12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à
9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda
BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM Serge BERNARD,
Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien KOPEC

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 13 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts de Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06588-
DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 25 novembre 2019

Délibération n° 2019/S06/5.2

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide à projet au profit du CS Clichy Athlétisme

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention et le budget prévisionnel transmis à cet effet par le club CS Clichy Athlétisme;

Considérant l'engagement de la ville à soutenir la réalisation de projets d'intérêt local menés par des associations ;

Considérant l'organisation des sessions d'entraînements et de séances de découvertes Athlétisme pendant les vacances d'octobre par le CS Clichy Athlétisme ;

Entendu l'exposé de Madame Véronique d'ASTORG, conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré

ARTICLE 1 - ATTRIBUE au titre de l'année 2019, une subvention d'aide à projet d'un montant de 3 000 €, au club CS Clichy Athlétisme afin de participer aux frais d'organisation d'un stage et de formations et d'apprentissage aux diverses disciplines associées.

ARTICLE 2 - DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2019.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

35 pour,

1 ne prend pas part au vote : Mme Isabelle MINE RODRIGUES,

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191125-DSGLC19_06588- DE Date de télétransmission : 06/12/2019 Date de réception préfecture : 06/12/2019
--

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice
PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la
RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine
BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON,
Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien
BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE
SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel
ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05),
MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :

MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de
12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à
9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda
BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM. Serge BERNARD,
Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien KOPEC

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 13 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06587-
DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 25 novembre 2019

Délibération n° 2019/S06/5.1

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide à projet au profit de Clichy Basket Academy

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention et le budget prévisionnel transmis à cet effet par le club Clichy Basket Academy ;

Considérant l'engagement de la ville à soutenir la réalisation de projets d'intérêt local menés par des associations ;

Considérant l'organisation pour des motifs d'intérêt locaux de 3 stages de Boot camp basket durant les périodes suivantes :

- Du 21 au 25 octobre 2019
- Du 23 au 27 décembre 2019
- Du 30 décembre 2019 au 3 janvier 2020

Entendu l'exposé de Madame Veronique d'ASTORG, conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré

ARTICLE 1 - ATTRIBUE au titre de l'année 2019, une subvention d'aide à projet d'un montant de 5000 €, au club de la CLICHY BASKET ACADEMY afin de participer aux frais d'organisation des 3 stages de basket ball.

ARTICLE 2 - DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2019.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

35 pour,

1 ne prend pas part au vote : Mme Isabelle MINE RODRIGUES,

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191125-DSGLC19_06587- DE Date de télétransmission : 06/12/2019 Date de réception préfecture : 06/12/2019
--

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

—○—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHÉPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05), MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :

MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de 12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRETÉIRE DE SÉANCE : M. Sébastien KOPEC

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 03 DEC. 2019

—
Pour extrait conforme :

Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191125-DSGLC19_06589- DE Date de télétransmission : 06/12/2019 Date de réception préfecture : 06/12/2019
--

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 25 novembre 2019

Délibération n° 2019/S06/5.3

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide à projet au profit de Clichy Rugby Cœur Ovalie

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu l'organisation à Clichy par l'association Clichy Rugby Cœur Ovalie du Tournoi National OVALHANDICAP le samedi 13 juin 2020 ;

Considérant l'engagement de la ville de Clichy à soutenir la réalisation des porteurs de projets associatifs clichois ;

Considérant la demande de subvention en aide à projet et le budget prévisionnel transmis par l'association Clichy Rugby Cœur Ovalie ;

Entendu l'exposé de Madame Véronique d'ASTORG, conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - ATTRIBUE au titre de l'année 2019 une subvention d'aide à projet d'un montant de 7500 € au club de rugby Clichy Rugby Cœur Ovalie afin de participer aux frais d'organisation du tournoi National OVALHANDICAP.

ARTICLE 2 - DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2019.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

35 pour,

1 ne prend pas part au vote : Mme Isabelle MINE RODRIGUES,

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191125-DSGLC19_06589- DE Date de télétransmission : 06/12/2019 Date de réception préfecture : 06/12/2019
--

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice
PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la
RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine
BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON,
Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien
BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE
SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel
ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05),
MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :

MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de
12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à
9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda
BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM. Serge BERNARD,
Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien KOPEC

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

LE 3 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06590-
DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 25 Novembre 2019

Délibération n° 2019/S06/6.1

Objet : Garantie d'emprunt au profit d'ERILIA (contrat n° 93653)

Le Conseil,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 93653 signé entre Erilia, et la Caisse des Dépôts et Consignations (ci-annexé) ;

Vu le courrier d'ERILIA par lequel elle sollicite l'obtention de la garantie de la Ville pour l'acquisition-amélioration de 8 logements PLS concernant le programme de la résidence étudiante – Berges de Seine 3 sis 6, allées de l'Europe à Clichy-la-Garenne ;

Entendu l'exposé de Monsieur Laurent CONVERSY, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - L'assemblée délibérante de Clichy-la-Garenne accorde sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 365 224,80 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 93653 constitué de 3 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 - La garantie de la collectivité est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 - Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

35 pour,

1 ne prend pas part au vote : Mme Isabelle MINE RODRIGUES,

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191125-DSGLC19_06590- DE Date de télétransmission : 06/12/2019 Date de réception préfecture : 06/12/2019
--

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHEMAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice
PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la
RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine
BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON,
Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien
BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE
SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel
ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05),
MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :

MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de
12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à
9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda
BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM Serge BERNARD,
Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien KOPEC

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

03 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06590-
DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 25 Novembre 2019

Délibération n° 2019/S06/6.1

Objet : Garantie d'emprunt au profit d'ERILIA (contrat n° 93653)

Le Conseil,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 93653 signé entre Erilia, et la Caisse des Dépôts et Consignations (cl-annexé) ;

Vu le courrier d'ERILIA par lequel elle sollicite l'obtention de la garantie de la Ville pour l'acquisition-amélioration de 8 logements PLS concernant le programme de la résidence étudiante – Berges de Seine 3 sis 6, allées de l'Europe à Clichy-la-Garenne ;

Entendu l'exposé de Monsieur Laurent CONVERSY, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - L'assemblée délibérante de Clichy-la-Garenne accorde sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 365 224,80 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 93653 constitué de 3 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 - La garantie de la collectivité est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 - Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

35 pour,

1 ne prend pas part au vote : Mme Isabelle MINE RODRIGUES,

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191125-DSGLC19_06590- DE Date de télétransmission : 06/12/2019 Date de réception préfecture : 06/12/2019
--

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

—○—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice
PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la
RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine
BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON,
Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien
BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE
SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel
ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05),
MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :


MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de
12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à
9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda
BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM. Serge BERNARD,
Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien KOPEC

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 03 DEC. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019

Le Maire,


Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06601-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 25 novembre 2019

Délibération n° 2019/S06/7.1

Objet : Cession à CITALLIOS de l'immeuble sis 10 bis, passage Nivert (parcelle X n° 114)

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le traité de concession d'aménagement « Renouveau urbain de Clichy-la-Garenne » (CARU) signé le 5 décembre 2008 entre la SEMERCLI et la Ville de Clichy-la-Garenne ;

Vu l'avenant numéro 2 au traité de concession d'aménagement « Renouveau urbain de Clichy-la-Garenne » (CARU) signé le 16 novembre 2015 entre la SEMERCLI et la Ville de Clichy-la-Garenne, et notamment son article 2 portant modification de l'article 23.2 «Participation financière de l'autorité concédante» de ladite CARU ;

Vu la délibération du conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine n°2018/S08/014 en date du 15 novembre 2018 approuvant la convention de subvention entre l'EPT Boucle Nord de Seine, la Ville de Clichy-la-Garenne et CITALLIOS dans le cadre de la concession d'aménagement et de renouvellement urbain de Clichy-la-Garenne, dite CARU ;

Vu la délibération du conseil municipal de Clichy-la-Garenne n°2018/S08/10.1 en date du 26 novembre 2018 approuvant la convention de subvention entre l'EPT, la Ville de Clichy et CITALLIOS dans le cadre de la concession d'aménagement et de renouvellement urbain de Clichy, dite CARU ;

Vu la convention de subvention signée le 28 novembre 2018 entre l'EPT Boucle Nord de Seine, la Ville de Clichy-la-Garenne et CITALLIOS dans le cadre de la concession d'aménagement et de renouvellement urbain de Clichy-la-Garenne, dite CARU, et notamment l'article 2 « Montant et modalités de versement de la subvention » et l'annexe n°1 « apport en nature par la Ville de Clichy » ;

Considérant que la S.A.E.M CITALLIOS, issue du regroupement de la SEM 92, d'Yvelines Aménagement, de la SARRY 78 et de la SEMERCLI, quatre SEM d'aménagement des Yvelines et des Hauts-de-Seine, a été constituée le 7 septembre 2016 lors de l'Assemblée générale des actionnaires de la SEM 92 ;

Considérant que la ville de Clichy est propriétaire de la parcelle bâtie cadastrée section X numéro 114 sise 10 bis passage Nivert d'une contenance cadastrale de 60 mètres carrés ;

Considérant que CITALLIOS propose d'acquérir ce terrain bâti, en l'état, à l'euro symbolique, conformément aux dispositions de la convention de subvention susvisée signée entre l'EPT Boucle

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191125-DSGLC19_06601- DE Date de télétransmission : 11/12/2019 Date de réception préfecture : 11/12/2019
--

Nord de Seine, la Ville de Clichy-la-Garenne et CITALLIOS, qui prévoit des subventions de la Ville sous la forme d'apport en nature de terrains appartenant à la Ville de Clichy-la-Garenne ;

Vu le plan ci-après faisant apparaître le terrain à céder ;

Vu l'avis du 17 octobre 2019 de la Division France Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques estimant la valeur de l'immeuble bâti destiné à être démoli situé sur la parcelle cadastrée X numéro 114 à 300 000 € ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, premier adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- DÉCIDE de céder à l'euro symbolique à CITALLIOS, dont le siège social est situé 65 rue des Trois Fontanot à Nanterre (92000), l'immeuble bâti destiné à être démoli situé 10 bis passage Nivert (parcelle X numéro 114), en l'état.

ARTICLE 2- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous les actes afférents à cette vente.

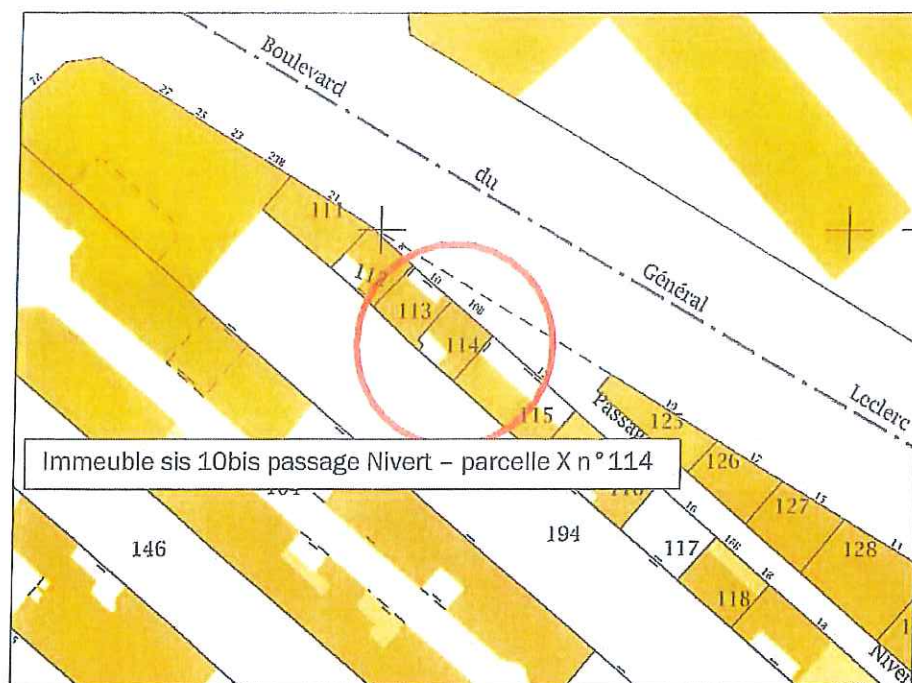
ARTICLE 3- DIT que cette recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

33 pour,

1 abstention : M. Manuel ALLAMELLOU

2 ne prennent pas part au vote : M. Noureddine BENYAHIA, Mme Isabelle MINE RODRIGUES,



Parcelle X n° 114 - Terrain à céder

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06601-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice
PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la
RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine
BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON,
Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien
BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE
SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel
ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05),
MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :

MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de
12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à
9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda
BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM. Serge BERNARD,
Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRETARIE DE SEANCE : M. Sébastien KOPEC

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 13 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06602-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 25 Novembre 2019

Délibération n° 2019/S06/7.2

Objet : Cession à l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine des lots de copropriété numéros 54, 57 et 63 de l'immeuble sis 22, rue de Paris

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral DDASS n°2007-65 du 9 novembre 2007 déclarant insalubre de façon irrémédiable et interdisant immédiatement à l'habitation l'immeuble sis 22 rue de Paris à Clichy-la-Garenne ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2018/S02/1.1 du 12 mars 2018 relative à la vente des lots de copropriété n°54, 57 et 63 de l'immeuble sis 22, rue de Paris ;

Vu l'avis du 12 novembre 2019 de la Division France Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques estimant la valeur vénale d'un logement et deux caves au prix de 49 000 €, avec une marge de négociation de 10% ;

Considérant que la ville de Clichy-la-Garenne est propriétaire des lots de copropriété suivants, libres de toute occupation et dépendant du domaine privé communal, dans l'immeuble insalubre sis 22, rue de Paris à Clichy :

- lot n° 54 (cave) représentant 10/10075^{èmes} des quotes-parts de la copropriété,
- lot n° 57 (cave) représentant 5/10075^{èmes} des quotes-parts de la copropriété,
- lot n° 63 (logement de 25 mètres carrés environ) représentant 161/10075^{èmes} des quotes-parts de la copropriété.

Considérant que l'immeuble sis 22 rue de Paris est compris dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Entrée de Ville, et qu'il y a lieu de céder ces lots à l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, qui les cédera à son tour à CITALLIOS, aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Entrée de Ville ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, premier adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- ANNULE la délibération du conseil municipal n°2018/S02/1.1 du 12 mars 2018.

ARTICLE 2- DÉCIDE de céder à l'amiable à l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine les lots de copropriété numéros 54, 57 et 63 de l'immeuble sis 22, rue de Paris moyennant un prix de quarante-cinq mille euros (45 000 €).

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191125-DSGLC19_06602- DE Date de télétransmission : 11/12/2019 Date de réception préfecture : 11/12/2019
--

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique concernant la cession de ces lots, et tout acte ou document y afférent.

ARTICLE 4- DIT que la recette en résultant sera imputée au budget communal.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

33 pour,

4 Abstentions : M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, M. Ludovic PLANTÉ

2 ne prennent pas part au vote : M. Nouredine BENYAHIA, Mme Isabelle MINE RODRIGUES,

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06602-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice
PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la
RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine
BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON,
Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien
BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE
SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel
ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05),
MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :

MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de
12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à
9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda
BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM. Serge BERNARD,
Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien KOPEC

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 03 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06604-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 25 novembre 2019

Délibération n° 2019/S06/7.3

Objet : Approbation des conditions financières et patrimoniales du transfert à l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine des biens immobiliers propriété de la commune de Clichy-la-Garenne situés en ZAC et nécessaires à l'exercice de la compétence Aménagement

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-5 III et L.5219-5 IV ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1658 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Établissement Public Territorial dont le siège est à Gennevilliers ;

Vu la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu la délibération du conseil métropolitain de la Métropole du Grand Paris en date du 8 décembre 2017 relative à la définition de l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain ;

Vu la délibération n°2019/S07/012 du Conseil de territoire de l'EPT Boucle Nord de Seine approuvant les conditions financières et patrimoniales du transfert en pleine propriété à l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine des biens immobiliers communaux situés en ZAC et nécessaires à l'exercice de la compétence Aménagement ;

Vu les tableaux des biens immobiliers en ZAC à transférer à l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine ci-annexés ;

Considérant que, depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Établissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine s'est substitué de plein droit à ses communes membres pour l'exercice de la compétence Aménagement suite au transfert des compétences prévu aux articles L. 5219-1-II et L. 5219-5-IV du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'en application des dispositions des articles L. 5219-5-IV et L. 5211-5 II du CGCT, il convient de déterminer les conditions financières et patrimoniales du transfert en pleine propriété à l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine des biens immobiliers des communes

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191125-DSGLC19_06604- DE Date de télétransmission : 11/12/2019 Date de réception préfecture : 11/12/2019
--

situés en ZAC et nécessaires à l'exercice de la compétence « Aménagement », en particulier les biens destinés à être cédés à un aménageur ou un opérateur ;

Considérant que ces modalités doivent être arrêtées par délibérations concordantes des conseils municipaux adoptées dans les conditions énoncées à l'article L. 5211-5 du CGCT et du conseil de territoire dans un délai de deux ans à compter de la délibération du conseil de la Métropole du Grand Paris définissant l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement ;

Considérant les tableaux ci-annexés identifiant les biens immobiliers communaux situés en ZAC devant faire l'objet d'un transfert en pleine propriété à l'EPT Boucle Nord de Seine pour l'exercice de la compétence Aménagement ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE la liste des biens immobiliers communaux situés en ZAC identifiés dans les tableaux ci-annexés, dont le transfert en pleine propriété à l'Etablissement Public Boucle Nord de Seine est nécessaire à l'exercice de la compétence « Aménagement ».

ARTICLE 2 - APPROUVE les modalités financières et patrimoniales suivantes pour le transfert en pleine propriété de ces biens à l'EPT Boucle Nord de Seine :

- Les transferts effectifs entre les communes et l'EPT interviendront concomitamment aux cessions prévues à l'acquéreur final identifié dans les tableaux annexés ;
- La valeur du transfert à intervenir entre la ville et l'EPT correspondra au prix de cession convenu entre l'EPT et l'acquéreur final, défini sur la base des éléments indiqués dans les tableaux annexés et au vu de l'avis des Domaines.

ARTICLE 3 - DIT que le transfert en pleine propriété des biens considérés entre les communes et l'EPT Boucle Nord de Seine fera l'objet d'actes dont la signature sera autorisée par délibérations du Conseil de territoire et du Conseil municipal de la commune concernée afin de préciser les modalités précises dudit transfert.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

33 pour,

3 Abstentions : Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, M. Ludovic PLANTÉ

2 ne prennent pas part au vote : M. Noureddine BENYAHIA, Mme Isabelle MINE RODRIGUES,

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06604-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice
PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la
RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine
BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON,
Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien
BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE
SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel
ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05),
MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :

MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de
12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à
9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda
BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM Serge BERNARD,
Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien KOPEC

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

03 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06605-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 25 novembre 2019

Délibération n° 2019/S06/8.1

Objet : Communication des rapports annuels 2018 des délégations de services publics et des services publics locaux gérés en régie ou par voie de compétence transférée

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1411-3 ;

Vu la délibération n°4.1 du conseil municipal du 2 juillet 2015 portant création de la commission consultative des services publics locaux ;

Vu la convocation en date du 30 octobre 2019 ;

Vu le compte rendu de la réunion du 5 novembre 2019 de la commission consultative des services publics locaux ci-annexé ;

Considérant que les rapports produits chaque année par les concessionnaires des services publics doivent être mis à l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée délibérante qui suit la réunion de la commission consultative des services publics locaux ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, premier adjoint au maire,

Après avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - PREND ACTE de la communication des rapports annuels 2018 des délégations de services publics et des services publics locaux aux conseillers municipaux, à savoir:

- Stationnement payant (INDIGO)
- Réseau de chaleur (CEVE)
- Gestion de la fourrière automobile (SNCDR)
- Exploitation d'un service d'accueil du jeune enfant
- Stationnement payant (régie directe)
- Halles et marchés (régie directe)
- Office du Tourisme (régie directe)
- Funéraire (SIFUREP)
- Electricité et réseaux de communication (SIPPEREC)
- Gaz (SIGEIF)
- CLIC Clichy-Saint-Ouen
- CITALLIOS
- Eau et assainissement (SEDIF)
- Gestion des déchets ménagers et assimilés (SYCTOM)

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191125-DSGLC19_06605- DE Date de télétransmission : 11/12/2019 Date de réception préfecture : 11/12/2019
--

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoj HADRI, MM. Patrice
PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la
RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine
BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON,
Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien
BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE
SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel
ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05),
MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :

MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de
12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à
9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda
BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM. Serge BERNARD,
Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien KOPEC

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

03 DEC. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06606-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 25 novembre 2019

Délibération n° 2019/S06/8.2

Objet : Dénomination des rues et lieux publics

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission chargée de la dénomination des rues et lieux publics, réunie le lundi 18 novembre 2019 ;

Considérant la nécessité de procéder à la dénomination de la place des Nations Unies récemment réhabilitée ;

Entendu l'exposé de Monsieur Louis-Alexandre ALGIATOR, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - DÉCIDE de dénommer la place des Nations Unies : Place Jacques Chirac.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

33 pour,

1 contre : Mme Samia IDRI BAYOL,

3 Abstentions : M. Manuel ALLAMELLOU, M. Hicham DAD, M. Ludovic PLANTÉ

1 ne prend pas part au vote : Mme Isabelle MINE RODRIGUES,

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06606-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05), MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :

MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de 12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien KOPEC

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 03 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019

Le Maire,
Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06607-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

Délibération n° 2019/S06/8.3

Objet : Communication des actes pris par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de la délibération n° 11.1 du 18 février 2019

Par délibération exécutoire du 18 février 2019, le conseil municipal a bien voulu charger Monsieur Rémi MUZEAU, maire, de régler les affaires de la Commune énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Ainsi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre acte des décisions et contrats suivants :

DÉCISIONS

Décision n° 2019-261 du 1^{er} septembre 2019

Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle 003 du théâtre Rutebeuf conclue avec Monsieur Emmanuel GUILLAUD pour la mise en place d'un espace de création, de répétition et d'exposition dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine qui se sont déroulées les 21 et 22 septembre 2019.

Décision n° 2019-262 du 1^{er} septembre 2019

Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle de spectacle du théâtre Rutebeuf conclue avec l'association Consistoriale Israélite de Paris-Synagogue de Cléchy, pour la célébration du Yom Kippour le mardi 8 octobre 2019 de 10h00 à 23h00 et le mercredi 9 octobre 2019 de 7h30 à 23h00.

Décision n° 2019-268 du 28 août 2019

Décision de mandatement du Cabinet Draï dans le cadre d'un référé introduit devant le TGI de Nanterre

Décision n° 2019-269 du 28 août 2019

Décision de mandatement du Cabinet Landot et associés dans le cadre d'un contentieux devant le tribunal administratif

Décision n° 2019-270 du 5 septembre 2019

Renouvellement d'adhésion 2019 de la Ville à l'UNICEF, comité Île-de-France Ouest, pour un montant de 200 €.

Décision n° 2019-271 du 5 septembre 2019

Avenant n° 5 au contrat d'assurance de « Responsabilité civile/défense recours » souscrit auprès de la SMACL, la recette en résultant étant fixée à la somme de 2 302,82 €TTC.

Décision n° 2019-272 du 9 septembre 2019

Convention annuelle de mise à disposition d'équipements sportifs, à titre gracieux, jusqu'au 31 août 2020, à conclure avec l'association « Majax Football Club »

Décision n° 2019-273 du 9 septembre 2019

Convention annuelle de mise à disposition d'équipements sportifs, à titre gracieux, jusqu'au 31 août 2020, à conclure avec l'association « CS Clichy Gymnastique Volontaire »

Décision n° 2019-274 du 10 septembre 2019

Convention annuelle de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local sis Espace Henry Miller, conclue avec l'association « SIGUIDIA », du 15 septembre 2019 au 5 juillet 2020.

Décision n° 2019-275 du 10 septembre 2019

Convention annuelle de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle Southwark, conclue avec l'association « YOGA SHALA » du 14 septembre 2019 au 4 juillet 2020.

Décision n° 2019-276 du 10 septembre 2019

Convention annuelle de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local sis Espace Henry Miller, conclue avec l'association « DANCE EVERYWHERE » du 15 septembre 2019 au 3 juillet 2020.

Décision n° 2019-277 du 12 septembre 2019

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'équipements sportifs à conclure avec l'association « Amicale Bouliste de Clichy » jusqu'au 31 août 2020.

Décision n° 2019-278 du 12 septembre 2019

Création d'une régie de recettes de la Direction générale adjointe Aménagement Développement à compter du 30 septembre 2019.

Décision n° 2019-279 du 12 septembre 2019

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'équipements sportifs à conclure avec l'association « Cercle sportif de Clichy Tennis de Table » jusqu'au 31 août 2020.

Décision n° 2019-280 du 12 septembre 2019

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'équipements sportifs à conclure avec l'association « Shorinji Kempo » jusqu'au 31 août 2020.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06607-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

Décision n° 2019-281 du 20 septembre 2019

Convention d'occupation précaire d'un logement à titre gracieux situé 90 rue d'Alsace à Clichy du 23 septembre 2019 au 05 juillet 2020.

Décision n° 2019-282 du 25 septembre 2019

Convention de mise à disposition des ateliers Beaux-Arts Emile Grattel à titre gracieux, du 27 septembre 2019 au 3 juillet 2020, à conclure avec l'association Clichy Sculpture.

Décision n° 2019-283 du 25 septembre 2019

Convention d'occupation du domaine public communal à titre gracieux, conclue avec l'association Kids Création afin de tenir le bar du théâtre Rutebeuf avant et après les spectacles de la saison culturelle 2019-2020.

Décision n° 2019-284 du 25 septembre 2019

Convention de mise à disposition de l'auditorium du conservatoire à titre gracieux conclue avec l'association Archimusic, du 26 au 28 septembre 2019, les 24 et 25 octobre et 9 et 10 décembre 2019.

Décision n° 2019-286 du 25 septembre 2019

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs à titre gracieux jusqu'au 31 août 2020 à conclure avec l'association Clichy Escrime.

Décision n° 2019-287 du 25 septembre 2019

Convention de mise à disposition annuelle à titre gracieux d'un local sis Espace Henry Miller, jusqu'au 5 juillet 2020 conclue avec l'association Korafoll'Art.

Décision n° 2019-288 du 25 septembre 2019

Convention de mise à disposition annuelle à titre gracieux de locaux sis à la Maison des Associations et l'Espace Henry Miller, du 25 septembre au 5 juillet 2019 conclue avec l'association Izyschool.

Décision n° 2019-289 du 25 septembre 2019

Mandatement du cabinet JORION AVOCATS, en vue de défendre les intérêts de la commune dans le cadre d'un contentieux introduit devant la cour d'appel de Versailles par un agent de la Ville.

Décision n° 2019-290 du 25 septembre 2019

Mandatement du cabinet DRAI ASSOCIES, en vue de représenter la Commune dans le cadre de la procédure de préemption du lot n° 35 de la copropriété de l'immeuble constituant le Centre artisanal Léon Blum.

Décision n° 2019-291 du 25 septembre 2019

Suite à la clôture pour insuffisance d'actifs de la société TECR et à l'absence d'appel de fond par le liquidateur, Le montant total des retenues de garanties et de pénalités de retard constitué par le Trésor Public, d'un montant de 22 606,48 € est conservé par la Ville.

Décision n° 2019-292 du 25 septembre 2019

Mandatement du cabinet DRAI ASSOCIES, en vue de défendre la Commune dans le cadre de la requête introduite par la SSA IMMO le 18 mars 2019 sous le numéro 1903453 devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Décision n° 2019-293 du 6 novembre 2019

Convention de mécénat « Féerie de Noël » dans le cadre du fonds de dotation « Clichy Mécénat »,

Décision n° 2019-294 du 27 septembre 2019

Convention d'occupation précaire d'un logement appartenant au domaine public communal sis 90 rue d'Alsace à titre gracieux.

Décision n° 2019-295 du 4 octobre 2019

Convention d'occupation précaire d'un logement appartenant au domaine public communal sis 90 rue d'Alsace à titre gracieux.

Décision n° 2019-296 du 30 septembre 2019

Convention de mise à disposition des Ateliers Beaux-Art Emile Grittel à titre gracieux du 29 septembre 2019 au 4 juillet 2020 à conclure avec le collectif Artifact.

Décision n° 2019-297 du 30 septembre 2019

Convention de mise à disposition de la salle 3 du théâtre Rutebeuf à titre gracieux du 30 septembre 2019 au 2 octobre 2019 conclue avec l'association Théâtre Irruptionnel.

Décision n° 2019-298 du 30 septembre 2019

Convention de mise à disposition du Salon Césaria Evora et de la galerie attenante du Théâtre Rutebeuf à titre gracieux du 30 septembre 2019 au 29 octobre 2019, dans le cadre de l'exposition collective Galeries d'Artistes Clichois, conclue avec l'artiste Florian DÉJARDIN.

Décision n° 2019-299 du 30 septembre 2019

Convention de mise à disposition du Salon Césaria Evora et de la galerie attenante du Théâtre Rutebeuf à titre gracieux du 30 septembre 2019 au 29 octobre 2019, dans le cadre de l'exposition collective Galeries d'Artistes Clichois, conclue avec l'artiste Viviane ROUSSEAU.

Décision n° 2019-300 du 30 septembre 2019

Convention de mise à disposition du Salon Césaria Evora et de la galerie attenante du Théâtre Rutebeuf à titre gracieux du 30 septembre 2019 au 29 octobre 2019, dans le cadre de l'exposition collective Galeries d'Artistes Clichois, conclue avec l'artiste Lionel JOUVE.

Décision n° 2019-301 du 30 septembre 2019

Convention de mise à disposition du Salon Césaria Evora et de la galerie attenante du Théâtre Rutebeuf à titre gracieux du 30 septembre 2019 au 29 octobre 2019, dans le cadre de l'exposition collective Galeries d'Artistes Clichois, conclue avec l'artiste Olivia de SAINT-LUC.

Décision n° 2019-302 du 30 septembre 2019

Convention de mise à disposition du Salon Césaria Evora et de la galerie attenante du Théâtre Rutebeuf à titre gracieux du 30 septembre 2019 au 29 octobre 2019, dans le cadre de l'exposition collective Galeries d'Artistes Clichois, conclue avec l'artiste Julia DARSCOT RAFENONIRINA.

Décision n° 2019-303 1^{er} octobre 2019

Convention de mise à disposition annuelle à titre gracieux de locaux sis centre Villeneuve, la Maison des Associations et Salles du Marché jusqu'au 3 juillet 2020 à conclure avec l'association Action Théâtre Enfance.

Décision n° 2019-304 du 2 octobre 2019

Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle de spectacle de l'Espace Henry Miller, les 4 octobre 2019, 31 janvier 2019, 3, 5 et 12 juin 2020, conclue avec l'association La Chanson en Scène.

Décision n° 2019-305 du 2 octobre 2019

Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle de spectacle de l'Espace Henry Miller, les 6 octobre 2019, 17 novembre 2019, 15 décembre 2019 et 12 janvier, 2 février 1^{er} mars, 26 avril et 17 mai 2020 à conclure avec l'association Tempo.

Décision n° 2019-306 du 2 octobre 2019

Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle de spectacle de l'Espace Henry Miller, le 13 octobre 2019, conclue avec l'association Agora Karayb.

Décision n° 2019-307 du 2 octobre 2019

Convention de mise à disposition à titre gracieux du théâtre Rutebeuf les 19 et 20 octobre 2019 conclue avec l'association Ensemble Vocale des Hauts-de-Seine.

Décision n° 2019-308 du 2 octobre 2019

Convention de mise à disposition à titre gracieux du théâtre Rutebeuf les 2 et 3 décembre 2019 conclue avec un comité d'entreprise.

Décision n° 2019-309 du 21 octobre 2019

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable à conclure avec la société Carotine relative à la tenue d'un food truck au 34, rue Mozart tous les lundis jusqu'au 31 décembre 2019, moyennant une redevance journalière de 32,38 €.

Décision n° 2019-310 du 21 octobre 2019

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable à conclure avec la société Food Afrikotine relative à la tenue d'un food truck au 34, rue Mozart tous les mardis jusqu'au 31 décembre 2019, moyennant une redevance journalière de 32,38 €.

Décision n° 2019-311 du 2 octobre 2019

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux d'un local sis Espace Henry Miller, du 13 octobre 2019 au 5 juillet 2020, conclue avec l'association « Number One »

Décision n° 2019-312 du 2 octobre 2019

Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux sis 132, rue Martre prolongeant ladite convention jusqu'au 31 mars 2020.

Décision n° 2019-313 du 3 octobre 2019

Convention de mise à disposition du Salon Césaria Evora et de la galerie attenante du Théâtre Rutebeuf à titre gracieux du 30 septembre 2019 au 29 octobre 2019, dans le cadre de l'exposition collective Galeries d'Artistes Clichois, conclue avec l'artiste Gwladys JEAN-JOSEPH.

Décision n° 2019-314 du 3 octobre 2019

Convention de mise à disposition du Salon Césaria Evora et de la galerie attenante du Théâtre Rutebeuf à titre gracieux du 30 septembre 2019 au 29 octobre 2019, dans le cadre de l'exposition collective Galeries d'Artistes Clichois, conclue avec l'artiste Camille WIELANEK.

Décision n° 2019-315 du 3 octobre 2019

Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'association BIB92 au titre de l'année 2019 pour un montant de 90 €.

Décision n° 2019-316 du 2 octobre 2019

Demande auprès du département des Hauts de Seine d'une subvention de 2 147,10 € au titre de la manifestation départementale « la Science se livre »

Décision n° 2019-317 du 28 octobre 2019

Avenant au bail dans le cadre de la préemption du bien sis 12, rue Martre conclu avec la SCI DE.MA.VI. et convention de droit de passage et d'utilisation d'une rampe d'accès.

Décision n° 2019-319 du 14 octobre 2019

Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de locaux sis 132, rue Martre, prolongeant ladite convention jusqu'au 31 mars 2020.

Décision n° 2019-320 du 14 octobre 2019

Convention de mise à disposition des ateliers Beaux-Arts Émile Grittel à titre gracieux, conclue avec l'association « la chaise Bleue » jusqu'au 30 juin 2020.

Décision n° 2019-321 du 15 octobre 2019

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Maisons des associations conclue à compter du 3 octobre 2019 jusqu'au 25 juin 2020, avec l'association « Lun'endo ».

Décision n° 2019-322 du 22 octobre 2019

Convention de Mécénat « Création de jardin familiaux » dans le cadre du fonds de dotations « Clichy Mécénat ».

MARCHES

Marchés n° 19-042 à 19-053 : Travaux d'entretien, de grosses réparations, de restructuration des bâtiments.

Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles R.2161-2 à 2161-5 du code de la commande publique en vigueur.

Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum par lot en application de l'article R.2162.2 du code de la commande publique en vigueur.

Cette consultation est allotie comme suit :

- **Marché n° 19-042 - Lot n° 01 : Maçonnerie - Plâtrerie - Revêtements scellés**
Notifié le 20 aout 2019 à la société BALAS, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.
- **Marché n° 19-043 - Lot n° 02 : Plafonds suspendus - Cloisons sèches**
Notifié le 6 aout 2019 à la société LE BIEZ ACOUSTIQUE, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.
- **Marché n° 19-044 - Lot n° 03 : Électricité courant forts - courants faibles**
Notifié le 6 aout 2019 à la société BALAS, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.
- **Marché n° 19-045 - Lot n° 04 : Plomberie - Sanitaire - Grilles de ventilation - Disconnecteurs**
Notifié le 7 aout 2019 à la société LA LOUISIANE, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

- **Marché n° 19-046 - Lot n° 05 : Serrurerie aluminium - Menuiserie et volets métalliques**
Notifié le 6 aout 2019 à la société MM BTP, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.
- **Marché n° 19-047 - Lot n° 06 : Menuiserie - Charpente - Cloisons amovibles**
Notifié le 6 aout 2019 à la société MM BTP, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.
- **Marché n° 19-048 - Lot n° 07 : Menuiserie et volets PVC**
Notifié le 6 aout 2019 à la société RENOUX BOURCIER, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.
- **Marché n° 19-049 - Lot n° 08 : Couverture - Étanchéité - Entretien des terrasses, verrières, gouttières, chéneaux, lignes de vie**
Notifié le 7 aout 2019 à la société LA LOUISIANE, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.
- **Marché n° 19-050 - Lot n° 09 : Vitrerie - Miroiterie**
Notifié le 6 septembre 2019 à la société RENOUX BOURCIER, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.
- **Marché n° 19-051 - Lot n° 10 : Peinture - Ravalement - Signalétique - Peinture en lettres**
Notifié le 6 aout 2019 à la société MONTIJEAN CLAUDE, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.
- **Marché n° 19-052 - Lot n° 11 : Revêtements de sols souples - Sols coulés intérieurs**
Notifié le 7 aout 2019, à la société OMNI DECORS, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.
- **Marché n° 19-053 - Lot n° 13 : Voilages et occultation - Rideaux pare-soleil et occultation - Stores vénitiens et stores bannes - Tapisserie - Tenture - Capitonnages muraux décoratifs - Tapis de passage**
Notifié le 7 aout 2019, à la société SEAS, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Les lots suivants ont été déclarés infructueux et doivent être relancés

Lot n° 12 : Prévention des risques sanitaires

Lot n° 14 : Nettoyage (fins de chantiers, sinistres)

Lot n° 15 : Signalétique - Panneaux d'information - Bâches d'information - Panneaux de chantier,

Marché n° 19-054 : Prestation de surveillance des manifestations et de gardiennage.

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique.

Accord-cadre à bons de commande mono attributaire avec un montant minimum annuel de 50 000 € HT et un montant maximum annuel de 400 000 € HT.

Notifié le 9 août 2019 à la société MARVEL SECURITE PRIVEE, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Marchés n° 19-055 à 19-056 : Acquisition de tondeuses et de matériels à moteur pour les espaces verts de la Ville de Clichy.

Accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel de 40 000 €HT pour le lot n° 1 et un montant maximum annuel de 10 000 €HT pour le lot n° 2, passé en application des articles R.2123-1 et suivants ainsi que les articles R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation est allotie comme suit :

- **Marché n° 19-055–Lot n° 1 - Acquisition de tondeuses**
Notifié le 9 août 2019 à la société MATAGRIF, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans
- **Marché n° 19-056–Lot n° 2 - Acquisition de matériels à moteur**
Notifié le 29 août 2019 à la société DUPORT 95, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Marché n° 19-057 : Organisation et animation de la soirée du personnel communal 2020

Procédure adaptée soumise aux dispositions des articles R.2123-1, R.2123-4, R.2123-5 et R.2123-6 du Code de la Commande Publique.

Notifié le 30 août 2019 à la société CENTRE DE LOISIRS ETOILE LE DUPLEX, le marché est conclu jusqu'à la réalisation intégrale des prestations pour un montant de 81 750€ HT.

Marchés n° 19-058 A 19-059 : Mise en place d'un Village de Noël pour décembre 2019.

Cette consultation est allotie comme suit :

- **Marché n° 19-058 - Lot 1: Installation, location et exploitation d'une patinoire glace temporaire**
Notifié le 27 septembre 2019 à la société SYNERGLACE, le marché est conclu jusqu'à la réalisation intégrale des prestations pour un montant de 98 534€ HT.
- **Marché n° 19-059 - Lot 2 : Installation, location et gestion d'une tour d'escalade et d'un parcours aventure**
Notifié le 30 septembre 2019 à la société CITY GRIMP, le marché est conclu jusqu'à la réalisation intégrale des prestations pour un montant de 42 560€ HT.

Marché n° 19-060 : Fourniture de produits d'entretien des sols et de traitement de l'eau, spécifiques à une piscine.

Procédure adaptée est soumise aux dispositions des articles des articles R.2123-1, R.2123-4, R.2123-5, R.2123-6, R.2162-1, R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique

Notifié le 18 octobre 2019 à la société BAYROL, le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT.

Marchés n° 19-061 à 19-064 : Prestations de service pour les ateliers périscolaires

Consultation passée en procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles R.2123-1, R.2123-4, R.2123-5 et R.2123-6 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation est allotie comme suit :

- **Marché N° 19-061 - LOT 1 : Ateliers anglophones**
Notifié le 18 octobre 2019 à la société MOME SWEET MOME, le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification pour un montant maximum annuel de 25 000 € HT.
- **Marché N° 19-062 - LOT 2 : Ateliers scientifiques**
Notifié le 4 novembre 2019 à la société FUTUR EN HERBE, le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT.
- **Marché N° 19-063 - Lot 3 : Ateliers relatifs aux expressions écrite et orale**
Notifié le 21 octobre 2019 à la société MOME SWEET MOME, le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification pour un montant maximum annuel de 25 000 € HT.
- **Marché N° 19-064 - Lot 4 : Ateliers numériques**
Notifié le 22 octobre 2019 à la société LES PETITS DEBROUILLARDS, le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT.

Le Conseil,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE de la communication des actes ci-dessus énumérés pris par délégation du Conseil municipal.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019
Convocation du mardi 19 novembre 2019

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance, (jusqu'à 11h25)
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Président de séance à partir de 11h25,
Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY (jusqu'à 12h20), Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT,
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'à 11h55), M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice
PINARD, Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 12h25), Mme Mireille REA, MM. Pierre CULOT, Benoît de la
RONCIÈRE (à partir de 9h00), Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN (jusqu'à 12h25), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine
BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 11h55), Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON,
Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI (à partir de 9h00), M. Julien
BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 11h25), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 9h35), Mme Helena DUMAIN DE
SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel
ALLAMELLOU (jusqu'à 12h07 et à partir de 12h10), Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 12h00 et à partir de 12h05),
MM. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05), Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (à partir de 11h55)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
Mme Véronique CABASSET par M. Julien BOUCHET,
Mme Sylvie JAN par Mme Lora TERRINI (à partir de 11h55)
M. Ludovic PLANTÉ par M. Hicham DAD (de 8h50 à 12h00 et à partir de 12h05)

Étaient absents :

MM. Rémi MUZEAU (à partir de 11h25), Laurent CONVERSY (à partir de 12h20), Jean-Pierre CAYLA (à partir de
12h25), Benoît de la RONCIÈRE (jusqu'à 9h00), François MORVAN (à partir de 12h25), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à
9h00), MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 9h35), Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU (de 12h07 à 12h10), Réda
BELHOUCHE, Hicham DAD (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05), Mme Bénédicte ROUBY, MM Serge BERNARD,
Ludovic PLANTÉ (jusqu'à 8h50 et de 12h00 à 12h05).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien KOPEC

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 03 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 25 novembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191125-DSGLC19_06608-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 25 novembre 2019

Vœu

Objet : Vœu présenté par Monsieur Hicham DAD

Monsieur le maire, chers collègues,

Depuis Plusieurs mois, les Clichois sont régulièrement choqués et scandalisés par les atteintes à leur environnement.

Quelques exemples marquants depuis 2015 :

- Les locataires de la rue des bateliers ont du se mobiliser pour empêcher la destruction des pelouses de leur résidence ;
- Les habitants des allées Gambetta sont de plus en plus scandalisés par le projet de parking que nous avons dénoncé lors du conseil municipal du 13 mai 2019. Ils soulignent l'atteinte à leur cadre de vie, aux arbres des allées et le manque de concertation ;
- Le parking de la rue Chance Milly a quasiment détruit l'espace vert qui s'y trouvait auparavant ;
- De nombreux riverains déplorent la fermeture du square Rose Guérin sans information ni explication ;
- Les arbres de la place des nations unies ont été coupés sans explication.

Cette politique contre-nature et contre la nature doit prendre fin. Elle nuit d'autant plus aux classes populaires qui n'ont pas le loisir de se rendre tous les week-ends en dehors de la région parisienne, mais aussi aux enfants, aux jeunes et aux personnes fragiles.

Nous faisons donc le vœu :

- Que les études phytosanitaires que la municipalité met en avant pour couper les arbres de Clichy soient rendues publiques ;
- Que l'arrêt de la suppression des espaces naturels soit consacré dans le PLU lors de sa prochaine révision : tout projet de logement doit prévoir un espace vert nouveau, et toute destruction d'espace vert doit être compensée par la création d'un espace vert nouveau d'au moins la même surface.
- La réouverture Immédiate du square Rose Guérin.

Rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés

6 pour : M. Nouredine BENYAHIA, Mme Isabelle MINE-RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, M. Ludovic PLANTÉ

30 contre.